



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 2 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h05

1. Projet « centre bourg » : décision sur la maîtrise d'ouvrage

Suite aux 2 auditions de l'OPH du Jura, du SIDEC du Jura et de SOLIHA Jura, qui ont été organisées lors de 2 séances précédentes, M. le Maire rappelle que le conseil municipal est unanimement d'accord sur le contenu du projet, qui doit permettre de créer environ 6-8 logements adaptés aux personnes âgées, des locaux pour une micro-crèche, des locaux pour professionnels de santé et l'aménagement d'une chaufferie bois (plaquettes) pour les bâtiments publics à proximité. La question sur laquelle le conseil municipal doit se prononcer à trait à la maîtrise d'ouvrage du projet, soit en intégralité par la Commune avec le concours du SIDEC du Jura comme mandataire et SOLIHA Jura comme assistant à maîtrise d'ouvrage, soit confiée à l'OPH du Jura qui serait propriétaire des logements et réaliserait les autres équipements financés par la Commune.

Après un dernier tour de table, le conseil municipal se prononce par :

- 11 voix pour une maîtrise d'ouvrage communale (appui SIDEC et SOLIHA),
- 3 voix pour une maîtrise d'ouvrage de l'OPH.

Le conseil municipal décide majoritairement de rester maître d'ouvrage de l'intégralité du projet. Le SIDEC et SOLIHA seront prochainement sollicités pour la transmission de proposition d'honoraires d'accompagnement et la réalisation de l'étude financière sur le projet, afin de vérifier le montage financier et les recettes possibles, en particulier sur les locaux des différents locaux.

2. Suppression de la commune déléguée de Communailles-en-Montagne au 1^{er} janvier 2020

La commune nouvelle de Mignovillard est le résultat de la fusion des communes historiques de Mignovillard et de Communailles-en-Montagne depuis le 1^{er} janvier 2016. M. le Maire rappelle que, comme il en avait été convenu par les 2 conseils municipaux dans la charte avant la fusion, la commune déléguée de Communailles-en-Montagne est maintenue jusqu'à la fin 2019, afin d'assurer une transition administrative progressive. La suppression de la commune déléguée n'aura que 2 conséquences : la tenue d'un registre unique d'état civil au lieu de deux, ce qui est une simplification ; et la tenue des élections municipales de 2020 à l'échelle de l'ensemble de la commune nouvelle, et non avec une section de commune pour Communailles-en-M., ce qui aura conduit à limiter mécaniquement la représentation de Communailles à un ou deux élus au maximum dans le prochain conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2113-10 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer la commune déléguée de Communailles-en-Montagne à partir du 1^{er} janvier 2020.

3. Enfance et jeunesse

Frais scolaires pour l'année 2018-2019

Après avoir pris connaissance du détail des différentes dépenses engagées par la Commune au titre des frais scolaires pour l'année 2018-2019, il est constaté que le coût par élève est de 772,47 € (stable par rapport à l'année précédente). Il sera donc demandé les participations suivantes aux communes qui ont des enfants à l'école :

- Bief-du-Fourg..... 24 élèves 18 539,24 €
- Cerniébaud2 élèves 1 544,94 €

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire de ce jour a été légèrement perturbée par les travaux de réfection de la toiture de la Mairie. Une organisation de circulation a été mise en place par la Commune en lien avec l'école et le centre périscolaire. Deux enseignantes remplaçantes ont été affectées de CE et CM :

- Mme Alexandra LAVAUX
- Mme Marine LOISEAU

La rentrée s'est passée dans les meilleures conditions possibles.

4. Administration générale

Convention avec l'ADMR

L'ADMR propose diverses activités gratuites dans un bus itinérant auprès des personnes de plus de 60 ans :

- Ateliers et jeux de mémoire,
- Cafés numériques : initiation à l'informatique
- Diverti' bus : Jeux divers
- Bricol'âge : atelier bricolage.

Le nombre de participant est limité mais plusieurs séances peuvent être mises en place. L'ADMR propose une présentation le jeudi 7 novembre 2019 de 9h30 à 11h30 sur la place de la mairie. Pour ce faire, une convention est soumise au conseil municipal : la Commune devra réserver 3 places de parking avec un accès électrique. Le conseil municipal, satisfait de l'initiative, donne son accord et tout pouvoir au Maire pour signer la convention.

Renouvellement du véhicule utilitaire communal

Durant l'été, le véhicule utilitaire communal a fait l'objet du contrôle technique obligatoire. Il s'est révélé que les réparations sont évaluées à plus de 2 500 € pour qu'il puisse passer la contre-visite, sans pour autant résoudre les nombreux problèmes dont il souffre depuis plusieurs années (surchauffe, démarrage...).

Dans l'urgence, M. le Maire a donc interrogé tous les membres du conseil municipal par courriel dans l'été afin de permettre une prise de décision rapide soit pour la réparation, soit pour le remplacement du véhicule.

Les réponses obtenues ont très majoritairement penché vers le renouvellement du véhicule par un véhicule similaire. Des solutions alternatives ont toutefois été étudiées pour un véhicule plus petit mais elles se sont avérées insatisfaisantes, soit en raison d'un coût supérieur, soit en raison d'une fonctionnalité insuffisance.

Un devis a été obtenu auprès du garage TLB Automobile pour un véhicule de type Renault Master d'occasion, datant de 2016 avec 53 000 km pour un prix de 16 000 € TTC + carte grise. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter le véhicule proposé. Il sera disponible prochainement.

Action sociale pour le personnel communal

Depuis 2008, la Commune a souscrit un contrat avec Plurélya afin de permettre au personnel communal de bénéficier de prestations sociales (prêt bonifié, aide pour les études des enfants, chèques vacances...). La cotisation de la Commune était jusqu'ici assise sur un pourcentage de la masse salariale, soit entre 2 000 € et 3 000 € versés chaque année. A compter de 2020-2021, Plurélya change son système de cotisation et propose de souscrire à des formules où le montant des prestations servies aux agents augmente si la cotisation est plus élevée.

Un bilan des 4 dernières années a été réalisé et il s'avère que les prestations versées par Plurélya aux agents de Mignovillard sont en général comprise entre 1 500 € et

2 000 € par an, ce qui est inférieur à la cotisation versée. Par ailleurs, le système est relativement complexe et le nouveau mode de financement se traduirait, à cotisation équivalente pour la Commune, par des prestations sensiblement moins élevées pour les agents.

Dès lors, M. le Maire présente au conseil municipal un système d'action sociale à la fois plus simple et où l'argent investi par la Commune va intégralement pour le personnel : il s'agit de la participation à la complémentaire santé. Sous réserve que les agents aient souscrit individuellement et librement à un contrat de complémentaire santé labellisé (qui garantit un minimum de qualité des prestations), la Commune leur verse sur leur feuille de paie un montant mensuel de participation. Diverses simulations sont présentées, le montant mensuel pouvant être forfaitaire pour tous les agents, ou proportionnel au temps de travail.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de résilier le contrat avec Plurélya au 31 décembre 2019 et de mettre en place, sous réserve de l'avis favorable de la commission technique paritaire (CTP) du centre de gestion du Jura, une participation financière à la complémentaire santé pour l'ensemble des agents.

Sur le mode d'attribution de la participation, le conseil municipal se prononce par 6 voix pour un montant forfaitaire et par 8 voix pour un montant proportionnel au temps de travail.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe ce montant mensuel à 33 € pour un temps complet de 35h hebdomadaires.

Recrutement d'un(e) ATSEM

Une offre d'emploi a été publiée mi-août pour le remplacement d'Annie MARMIER, ATSEM à l'école des Barbouillons, qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020. Il a été fixé comme prérequis d'être titulaire du CAP petite enfance ou d'être fonctionnaire (adjoint technique ou d'animation). De nombreuses candidatures sont d'ores et déjà arrivées. La date limite est fixée au 14 septembre. Un groupe de travail se réunira ensuite pour étudier les candidatures, procéder à l'audition de plusieurs candidats. M. le Maire fera son choix en prenant en compte ces critères.

Emploi d'été

Léandre DUSOUILLEZ et Simon ROUSSEAU ont donné entière satisfaction durant leur période d'emploi d'été en juin et juillet pour appuyer le personnel communal.

5. Forêts et bois

Point sur la situation

L'adjointe en charge de la forêt fait le point sur les différentes ventes :

- Parcelles 4 et 5 : vendues à la scierie LORIN.
- Parcelle 48 : Invendue. L'ONF propose une vente à l'amiable avec les scieries Martine et Clerc, négociants en gros bois.

- Parcelles 11 et 7 : proposition de décaler la vente en raison des nombreux chablis.
- Chablis : 1 800 m³ de marqués, vendus selon l'accord cadre à la scierie Chauvin.

Affouage 2019

En raison du manque de bénévoles et de difficultés rencontrées dans le marquage de l'affouage cet été, le tirage au sort a dû être décalé au 20 septembre à 20h à la mairie. Cette situation conduit la Commune à envisager, à compter de 2020, de confier le marquage de l'affouage à l'ONF, en répercutant tout ou partie du coût sur le prix des lots d'affouage. Sans cela (bénévoles ou prestation de l'ONF), il ne sera plus possible de proposer de l'affouage aux habitants.

Soumission et distraction de parcelles au régime forestier

En vue de l'acquisition des parcelles boisées nécessaires à l'extension de la carrière exploitée par l'entreprise Jeannin, la commission Forêts et bois a réalisé un travail d'examen des parcelles qu'il serait nécessaire de soumettre au régime forestier parce qu'elles ont été acquises par la Commune depuis la réalisation du document d'aménagement en 2008. Un travail similaire a été réalisé pour les parcelles à distraire du régime forestier parce qu'elles ne présentent pas d'intérêt pour une gestion sylvicole cohérente. M. le Maire propose au conseil municipal le résultat de ces réflexions.

Il est proposé de soumettre au régime forestier à compter du 1^{er} octobre 2019 les parcelles suivantes pour une surface totale de **11 ha 40 a 05 ca** :

- AH 108-110-109 (Monts Beuley)
- AH 83-94 (Les Queues)
- AI 87-88 (Le Grand Commun)
- AO 28-29-37 (Jardin Martin)
- ZC 1 (Aux Herses)
- ZD 28-29 (Les Cheneillons)

Il est proposé de distraire du régime forestier à compter du 1^{er} octobre 2019 les parcelles forestières suivantes d'une surface totale **de 7 ha 98 a 60 ca** :

- Parcelle 52, cadastrée 161 ZH 34-48-56-57-58 (Communailles-en-M.)
- Parcelle 92, cadastrée ZI 82 (Sur le Clos)
- Parcelle 96, cadastrée ZC 44 (Fontaine Bouchard)
- Parcelle 50, cadastrée ZD 49-50 (Sous le Pré Laid)
- Parcelle 94, cadastrée AO 52 (Croix au Maréchal)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la soumission et la distraction des dites parcelles au régime forestier à compter du 1^{er} octobre 2019, charge M. le Maire de notifier cette décision à l'ONF et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces nécessaires.

Droit de préférence

- Parcelles AO 56-57 « Les Attraites », contenance de 72 a 07 ca.
- Parcelle AI 58-59 « Essard Coitet », contenance de 61 a 54 ca.

Ces 4 parcelles ne présentent pas d'intérêt pour la gestion forestière communale. Par conséquent et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence.

6. Urbanisme, voirie

Point sur les travaux de voirie

Le conseiller municipal délégué en charge de la voirie fait le point sur l'avancement des travaux programmés :

- Rue de Frasne (en contrebas de la route départementale) : l'entreprise Cuenot interviendra à compter de début octobre pour l'aménagement de la rue. Les travaux de reprise d'un morceau de trottoir situé rue de Mouthe, de pose de 2 clapets anti-odeurs rue de la Sauge et l'enrobé de la rue des Cheneaux interviendront dans la foulée.
- Route de Mibois, vers le CER : la reprise de l'enduit mal exécuté l'an dernier a été effectuée. La nouvelle section contiguë sera réalisée prochainement.
- Réparation ponctuelle des voies communales : réalisée dans le courant de la semaine.

Reprise des réseaux, rue des Gentianes

La viabilisation prochaine de deux parcelles privées constructibles en vertu du PLU, dans la rue des Gentianes, va se traduire par la création d'un nouveau réseau d'eaux usées à la charge du propriétaire et selon les préconisations techniques de la communauté de communes. Dans le même temps, le syndicat des eaux du Centre Est souhaite profiter de cette occasion pour poser une nouvelle conduite plus adaptée à la desserte de ces nouvelles constructions mais aussi des 2 constructions existantes en amont. Toutefois et pour cela, il est nécessaire que la Commune prenne à sa charge la sur-largeur de terrassement indispensable à la pose de la conduite d'eau ainsi que la reprise des branchements d'eau potable et d'eaux usées des maisons situées 1 chemin de la Baume et 4 ter rue des Gentianes. Ces travaux permettront de mettre au niveau les réseaux actuels sur cette portion de voie communale, prenant en compte les droits à construire octroyés par le PLU de 2011.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Jeannin, pour un montant total de 5 625 €. Après débat, le conseil municipal décide par 13 voix pour et une abstention, de réaliser les travaux et de les confier à l'entreprise Jeannin.

Acquisition de la parcelle AB 227 (rue de Nozeroy)

M. le Maire rappelle la proposition faite aux propriétaires suite à une précédente séance du conseil municipal pour l'achat de la parcelle AB 227, d'une contenance de 75 m², rue de Nozeroy, au prix de 300 €. Cette parcelle bénéficie d'un emplacement réservé dans le PLU pour un aménagement de voirie à proximité d'un virage.

Cette proposition a été acceptée par les propriétaires. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AB 227 pour un montant de 300 €, frais de notaire à la charge de la Commune et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires.

Travaux de réfection d'un mur de soutènement de voirie

Le mur de soutènement de voirie situé au droit du n°10, rue du Processionnal, est très largement détérioré. Un nouveau devis a été demandé pour réfection la plus simple possible, en enlevant les pièces fragilisées et en coulant du béton. L'entreprise Guillemin propose un devis d'un montant de 2 350 € HT l'évacuation d'un rang de pierre, un coffrage et coulage d'un béton sur 12 m linéaire. Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

Travaux de réfection du mur du cimetière et de l'ossuaire communal

M. le Maire rappelle que la Commune est bénéficiaire d'un legs d'un montant de 10 000 €. Une réflexion a été menée pour dépenser au mieux cette somme et il est proposé de la consacrer au cimetière. En effet, le mur du fond présente une couverture abîmée et des pierres fragilisées par l'absence de crépi. Dans le même temps, l'ossuaire et l'ancien caveau d'attente, situés au fond à droite du cimetière, sont en mauvais état et doivent être rénovés pour assurer un hommage digne aux défunts inhumés. Des devis en ce sens ont été demandés.

- Reprise d'une partie du mur arrière du cimetière : 6 542,50 € HT par l'entreprise Guillemin
- Réfection de la maçonnerie de l'ossuaire et habillage supérieur en granit : 4 999,00 € HT par la marbrerie Gauthier

Le conseil municipal retient le principe des travaux ci-dessous et charge M. le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, pour 30 % du montant HT des travaux.

7. Environnement : convention avec le SMHDHL pour la réserve naturelle

Le SMHDHL (syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue) propose une convention afin de réaliser une coupe de bois pour éviter l'assèchement de la tourbière de la Seigne des Barbouillons, dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle régionale et du programme Life Tourbières du Jura. A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention et charge M. le Maire des formalités nécessaires.

8. Intercommunalité

Communauté de communes

Un point est fait sur les principaux sujets abordés lors du précédent conseil communautaire. M. le Maire fait part également du courrier qu'il a adressé à la CCCNJ, à la demande du conseil municipal, pour solliciter une modification du PLU de la commune sur 3 points : modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du secteur « Croix Bernard », création d'une orientation d'aménagement et de programmation pour le secteur mairie-cure et ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUZ (extension de la zone artisanale).

Syndicat des eaux de Bief-du-Fourg Petit-Villard

Les pourparlers avec le syndicat des eaux du Centre Est avancent afin de disposer d'une solution pérenne pour pallier le manque d'eau.

SIVOM

Les marchés pour la création du terrain synthétique ont été attribués aux entreprises Jeannin et VDS Paysages pour un coût inférieur aux estimations. Les travaux qui devaient débiter cet automne seront décalés au début du printemps prochain afin de bénéficier de meilleures conditions météorologiques pour la pose du terrain synthétique (température supérieure à 10°C et absence d'humidité).

9. Divers

Salle des fêtes

M. le Maire informe qu'il a retenu le devis de l'entreprise Guillemain d'un montant de 5 970 € HT pour le remplacement des 2 portes d'entrée de la salle des fêtes, conformément à la procuration qui avait été donnée par le conseil municipal lors de la séance de juillet dernier.

Motion contre la restructuration des trésoreries du Jura

L'Etat souhaite supprimer 9 des 14 trésoreries actuelles dans le département. La trésorerie de Champagnole serait alors supprimée et le service comptable serait délocalisé à Poligny. En effet, le secteur public local serait alors composé de 4 services de gestion comptable (Lons-le-Saunier, Dole, Saint-Claude et Poligny), 12 lieux de permanence de nouveaux conseillers des collectivités locales, complétés par des points d'accueil de proximité (accueil physique sur rendez-vous, visio-conférences, réseau MSAP ou France Services...). Le conseil municipal approuve la motion contre le projet de restructuration des trésoreries dans le Jura à l'unanimité.

Droit de préemption urbain

M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption de la commune concernant la vente de la parcelle AB 65 (rue des médecins) correspondant à une maison d'habitation et son terrain.

Journées du patrimoine

Une visite de l'église est organisée les 21 et 22 septembre de 14h à 18h.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 7 octobre 2019.

La séance est levée à 23h15.



Le Maire,

Florent SERRETTE